

03 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre de l'Intérieur sur "le prix des cartes d'identité"

03.01 **Kattrin Jadin:** Votre circulaire du 28 décembre dernier concerne l'augmentation de deux euros du prix de la carte d'identité électronique belge. Il semblerait que le prix des cartes pour étrangers reste inchangé.

Comment les communes vont-elles justifier cette différence auprès de leurs administrés?

Serait-il envisageable de répercuter la différence de coût de revient sur l'ensemble des citoyens?

03.02 **Annemie Turtelboom,** ministre: Depuis son introduction le 1er septembre 2004, la carte d'identité électronique a toujours été facturée au prix de dix euros aux communes. Le prix de revient de la carte ayant augmenté, elle sera désormais facturée douze euros à la commune, à partir du 1er avril 2010. Chaque Belge a pu bénéficier d'une première carte au prix de dix euros.

Ce même traitement sera réservé aux ressortissants étrangers.

Pour les étrangers n'ayant pas encore obtenu leur première carte d'identité électronique, le prix de dix euros sera maintenu. Il leur sera réclamé douze euros lors de la délivrance de la seconde carte.

L'incident est clos.